

Ton école mode d'emploi

1. GSM

A partir de cette rentrée 2025 et par décision ministérielle – moniteur belge du 1^{er} avril 2025 :



L'utilisation du GSM et des montres connectées est désormais interdite dans l'enceinte du Collège (classes, salle d'étude, cour de récréation, ...) et sur les trajets reliant les 2 sites.

Tout élève qui ne respectera pas cette interdiction sera sanctionné graduellement.

Selon les consignes données par les professeurs, le GSM sera rangé soit dans le cartable soit dans les pochettes placées en classe.

Pour toute tentative de refus d'adhésion à ces nouvelles règles, une sanction sera décidée par l'adulte en charge de l'élève.

2. CABANGA

A partir de cette rentrée 2025, la plateforme smartschool disparaît et sera remplacée par :

- CABANGA



Cette nouvelle plateforme sera le relais de communication entre l'école, l'élève et ses parents. Il est donc primordial de s'y connecter avec ses propres codes

Pour tout souci de connexion, les e-référents sont à votre disposition :

- Me COLLIN
- Me ROMAIN

3. ABSENCES

Le décompte des absences se fait par demi-jour.

Aucune absence n'est tolérée si elle n'est pas dûment motivée et appuyée par des pièces justificatives officielles.

Types d'absences

Absences justifiées par documents légaux



Sont considérées comme justifiées les absences motivées par :

- Une maladie ou indisposition couverte par un **certificat médical** ou une attestation médicale de manière exceptionnelle laissée à l'appréciation de la cheffe d'établissement ;
- La convocation par une autorité publique qui délivre dans ce cas une **attestation** ;
- Le décès d'un parent ou allié (l'attestation sera un **document officiel**, émanant de l'administration communale) ;
- Ne seront notamment plus pris en compte et donc notées injustifiées, les absences liées au passage du permis de conduire (théorique ou pratique), les RDV à la commune pour obtention d'un quelconque papier. Nous rappelons qu'il est possible d'obtenir un RDV en dehors des heures scolaires.

Absences dont la justification sera appréciée par la Cheffe d'établissement

La direction peut (ce n'est pas une obligation) considérer justifiées les absences motivées par :

- Des circonstances exceptionnelles ;
- Des cas de force majeure.

Le nombre de ½ jours consécutifs est limité à **5** ; au-delà un certificat médical sera demandé. L'envoi d'une photo de ce CM sert à informer mais ne remplace pas l'original à fournir à l'éducateur.

Ton école mode d'emploi

Absences injustifiées

- Toute absence non prévue aux points ci-dessus est considérée comme injustifiée.
- L'absence non justifiée de l'élève pour **une** période de cours (50 minutes ou plus, que ce soit retard ou brossage), est comptabilisée comme un demi-jour d'absence injustifiée.
- En cas de brossage constaté, l'élève sera sanctionné par une retenue et ½ jour d'absence injustifiée. Si je brosse le matin et l'après-midi, un jour d'absence injustifiée sera comptabilisé.

Dépôt des motifs d'absences

Avertir l'école dans les plus brefs délais !

Si tu es mineur : tes parents sont tenus de nous en informer par un coup de téléphone à l'école avant 8H30 :

- Site Rue de Mons : 02/355 83 77
- Site Taymans : 02/355 60 69
- Ou par CABANGA

Si tu es majeur, c'est de ta responsabilité d'en avertir l'école

Dans le cas contraire, les éducateurs préveniront tes parents.

Signaler l'absence ne suffit pas à la motiver. Il faudra bien évidemment produire en plus un motif d'absence valable.

Quand les remettre ?

Les justificatifs d'absence (certificats médicaux, attestations ou documents officiels) doivent nous parvenir en version originale :

- Si ton absence ne dépasse pas 3 jours, au plus tard le jour de ton retour lors du passage de l'éducateur en classe ;
- Si ton absence est plus longue, le CM doit être remis **au plus tard le 4^{ème} jour** ;
- Il est conseillé d'envoyer le CM via CABANGA dès le 1^{er} jour afin d'informer l'éducateur et donner l'original **dès ton retour** à l'école (aucun retard ne sera accepté).

Les justificatifs non rentrés dans le délai sont considérés comme non valables et l'absence sera considérée comme injustifiée le cachet de l'éducateur faisant foi.

A qui les remettre ?

- Tu les remets à ton éducateur lors du passage en classe pour les présences.

Conséquences des absences injustifiées

Aucune absence injustifiée ne sera admise.

Tes parents recevront chaque semaine un listing des absences injustifiées via CABANGA.

Tu es mineur

- Tu comptes **9** 1/2 jours d'absence, nous prévenons et convoquons tes parents par courrier.
- A **9** ½ jours, la cheffe d'Etablissement signale les absences à la DGO scolaire. Celle-ci envoie alors un courrier et enquête sur les motifs de la non-fréquentation scolaire (visite possible de l'agent de police de quartier, etc.)
- A **plus de 20** demi-jours d'absence : tu perds le statut d'élève régulier et tu ne peux revendiquer la sanction des études, tu seras sous contrat d'assiduité afin de récupérer ton statut d'élève régulier. De plus, un conseil de classe – au plus tard le 31 mai – décidera si oui ou non tu es autorisé(e) à passer les épreuves certificatives. **Une non réinscription sera envisagée en fin d'année.**

Tu es majeur

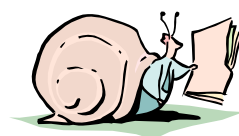
- Tu comptes **9** demi-jours d'absence, nous te prévenons ainsi que tes parents par courrier et tu es convoqué chez la Cheffe d'établissement.
- A **plus de 20** demi-jours d'absence : tu perds le statut d'élève régulier et tu ne peux revendiquer la sanction des études, tu seras sous contrat d'assiduité afin de récupérer ton statut d'élève régulier. De plus, un conseil de classe – au plus tard le 31 mai – décidera si oui ou non tu es autorisé(e) à passer les épreuves certificatives. **Une non réinscription sera envisagée en fin d'année.**

4. RETARDS

Horaires

Les cours se donnent :

- De 8 h 30 à 12 h 05 et 12H50 le mercredi ;
- De 12 h 50 à 16 h 20.



Tu seras présent dans la cour de l'école à **8 h 25** le matin et **12 h 45** l'après-midi) au moment de la sonnerie.

Ton école mode d'emploi

Si tu es en retard (le matin ou l'après-midi)

RETARDS



Pour les 1ères, 2èmes et 3èmes

2 retards NE > 1 retenue

Pour les 4èmes, 5èmes, 6èmes et 7èmes

1 retard > 1 temps de midi supprimé

Conséquences

Les retards perturbent fortement les cours.

- Avant 15 minutes de retard, tu fais acter ton retard chez l'éducateur et tu rejoins ta classe.
- Après 15 minutes de retard, tu fais acter ton retard chez l'éducateur et tu rejoins l'étude.
- Lorsque le retard dépasse une heure de cours, l'école te comptabilise un demi-jour d'absence injustifiée ;

D'une manière générale, si tu empruntes les transports en commun, tu veilleras à prendre un bus ou un train dont l'horaire d'arrivée te ménage une marge suffisante pour arriver à l'heure.

Les **grèves annoncées** ne seront en aucun cas considérées comme justifiées même avec une attestation fournie par la SNCB, STIB ou TEC. Il est demandé à chaque élève et ses parents de prendre les dispositions nécessaires afin d'éviter tout désagrément.

5. SANCTIONS

Lorsque ton comportement contrevient aux règles de vie au Collège, une sanction sera appliquée :

En cas de faits graves ou de faits répétitifs :

- Tu peux être exclu du cours temporairement ; dans ce cas, le professeur remplit une feuille d'exclusion et tu te rends sans délai, accompagné du délégué à l'étude.
- Tu peux être sanctionné(e) d'une **retenue** (le mercredi après-midi de 12H05 à 12H55). Dans ce cas :
La retenue sera signalée dans CABANGA et tes parents en seront immédiatement informés.
Une étiquette sera apposée dans ton journal de classe à la semaine concernée.
- Après une rencontre avec tes parents, tu peux être sanctionné(e) par 1 ou plusieurs **jours de renvoi**. Tu n'es donc pas autorisé à intégrer ta classe.

En cas de faits très graves

- Tu peux être exclu définitivement de l'établissement peu importe le moment de l'année ou ne pas être réinscrit l'année scolaire suivante.
- Voilà une liste de faits qui peuvent entraîner le renvoi définitif, qu'ils s'appliquent à des condisciples ou à des membres du personnel, ou qu'ils se déroulent dans l'école ou à l'extérieur de celle-ci :
- Les coups, les blessures, le harcèlement, le racket
 - La détention d'armes réelles comme factices ou tous objets pouvant être utilisés comme une arme ;
 - La détention et/ou revente de stupéfiants et d'alcool ;
 - Ou tout autre comportement portant atteinte à l'intégrité du Collège (en interne comme en externe)

Récidive

Même si les faits ne sont pas graves en eux-mêmes, leur accumulation, malgré les remarques des membres du personnel, sera considérée comme grave et sanctionnée comme telle par un ou plusieurs jours de renvoi voire une exclusion définitive.

Ton école mode d'emploi

6. JOURNAL DE CLASSE



Ton journal de classe, qui est un document officiel, sera toujours en ordre et soigné :

- Tu y inscris ton nom et ta classe, tu y fais figurer ton horaire ;
- Tu y inscris quotidiennement les leçons et travaux ;
- Tu n'y ajoutes aucune annotation hors de propos (ce n'est pas ton agenda ni ton journal intime).

Tu l'as toujours en ta possession, tu le présentes à la demande de la direction, des professeurs, des éducateurs ou de tout autre membre du personnel. Si tu ne peux présenter ton JDC, tu auras 1H de retenue.

Ceux-ci y feront figurer les éventuelles remarques, les retards, activités scolaires, les sorties...

Tu le fais signer régulièrement par tes parents (toutes les mentions de retard, de comportement et de licenciement doivent être signées pour le lendemain ainsi que les remarques).

Si tu perds ton journal de classe, tu devras en racheter un nouveau au prix de 5 euros

7. MATERIEL SCOLAIRE : (CARTABLE ET NOTES DE COURS)

Des opérations « coup de poing » auront lieu dans le courant de l'année pour vérifier que tu as tout ce qu'il te faut. Si tu ne peux présenter ton nécessaire scolaire, tu seras renvoyé à la maison afin de le remettre en ordre.



Elles devront être complètes, en ordre et soignées. Dans le cas contraire, et pour y remédier, une retenue sera imposée. Tu dois les conserver, elles peuvent t'être réclamées pour l'homologation de ton diplôme.

Tu auras toujours l'ensemble du matériel demandé par chaque professeur pour chacun des cours de la journée.

8. SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE ET DURANT LES TEMPS DE TABLE



Tu viens à l'école par le chemin le plus direct. Lorsque tu arrives à l'école, tu ne stationnes pas aux abords mais tu entres directement. **Il est formellement interdit de**

s'installer sur les seuils de porte, les appuis de fenêtres, sous les porches des riverains, dans les entrées de garage et d'y déposer des déchets de toutes sortes (mégots, cannettes, papiers, etc.) et y compris de déambuler dans le Delhaize ou tout autre commerce de Tubize. **Même sur le chemin de l'école, les membres du personnel sont habilités à te faire des remarques.**

Si tu viens à l'école à vélo, moto, scooter ou trottinette, tu peux ranger ton véhicule aux endroits prévus sur les deux sites.

Sache cependant que :



- A l'approche de la grille et lors de ton entrée à l'école, tu coupes le moteur et tu pousses ton véhicule jusqu'à l'endroit de parage. Le non-respect de cette règle entraîne le parage à l'extérieur de l'école.
- L'école n'est pas responsable des dégâts occasionnés ou vol aux vélos, trottinettes, motos, voitures stationnés dans et hors de l'enceinte de l'école. Tout comme l'école décline toute responsabilité si tu prends à bord un autre élève.
- Tu éviteras la pollution sonore dans et aux abords du Collège.

Lors des activités extérieures

Lorsque des activités extérieures sont organisées dans le cadre de l'école, les principes élémentaires du ROI et de respect des consignes données par les membres de l'équipe éducative restent évidemment d'application.

9. ÉTUDE

Nous rappelons également que l'usage du GSM est dorénavant strictement INTERDIT à l'étude.



Lorsque des professeurs sont absents, les élèves sont pris en charge à la salle d'étude.

Chaque élève veillera à y respecter le silence et le calme propices au travail et à te munir de tout le matériel nécessaire à une étude sérieuse.

Chaque élève vient donc à l'école avec son matériel pour travailler.

Ton école mode d'emploi

10. LICENCIEMENTS

- Pour les élèves de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} et DASPA, les parents sont avertis du licenciement via le JDC et CABANGA au plus tard la veille. Si un licenciement devait avoir lieu le jour même pour les élèves de 1^{ère} et 2^{ème}, l'éducateur appellera chaque parent.
- Les élèves de 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} peuvent être libérés uniquement via l'autorisation rendue en début d'année.

11. REFECTOIRE, SORTIE LE MIDI



- En 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} et DASPA de < 15 ans, les élèves ne peuvent pas sortir.

Un réfectoire est mis à ta disposition ainsi que des micro-ondes.

ATTENTION – PAS de vente de sandwiches organisée à l'école.

- En 4^{ème} ou plus et DASPA > 15 ans, les élèves pourront sortir moyennant l'accord des parents rendu en début d'année et la détention d'une carte de sortie nominative et avec photo.

12. LA CARTE DE SORTIE

L'autorisation de sortie est mentionnée sur ta carte d'étudiant que tu es tenu de présenter à l'éducateur qui contrôle les sorties. Sans cette carte, pas de sortie !

- Carte rouge → pour les 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} et DASPA de < 15 ans
- Carte verte → pour les 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} et DASPA > 15 ans

De plus, la carte de sortie sera retirée si :

- Une fraude est constatée
- Si les retenues ne sont pas honorées

13. PRESENCE DANS LES LOCAUX



Entre les cours et lors des changements de locaux, les élèves conservent leur calme et se déplacent en groupe sans précipitation.

Pendant les récréations, **personne ne reste en classe ou dans les couloirs**. L'accès à la

salle d'étude ne sera autorisé qu'en cas de forte pluie.

Les éducateurs apprécieront les conditions météorologiques.

Lorsqu'un professeur est absent, le groupe classe se rend sans tarder à la salle d'étude avec du travail.

Toute dégradation du mobilier, des locaux, du matériel ou aux effets d'un autre élève ou membre du personnel fera l'objet d'une réparation dont les frais seront portés à charge de l'élève. Ces dégradations sont passibles des sanctions les plus graves.

14. EFFETS DE VALEUR

Pour éviter les vols, tu veilleras à ne pas apporter à l'école des objets de valeur, GSM et ou des sommes importantes d'argent.

De même, tu feras particulièrement attention à tes effets personnels en évitant de les abandonner dans la cour ou les couloirs. Certains moments sont plus propices aux vols : temps de midi, cours d'éducation physique, changement de local, etc.

15. TENUE

Elle doit rester adéquate à la vie scolaire en toute circonstance.

Casquette, couvre-chef, voile

Les casquettes et autres couvre-chefs y compris le voile **ne sont pas autorisés** à l'intérieur des locaux, dans l'enceinte de l'école, lors des activités extérieures et sur les trajets reliant les deux sites (ex. lors des déplacements pour les cours d'éducation physique, visite des ateliers, ...). Seul le bonnet est autorisé en extérieur.

16. CIGARETTE - VAPOTEUSE

Il est strictement interdit de fumer, devapoter dans l'enceinte de l'école, durant les déplacements entre les deux sites et dans un périmètre de 10 M autour de l'école.

Interdiction cigarettes et vapoteuses.

17. CONTACTS

Numéro général :

02/355 83 77

Plateforme de communication :

CABANGA